

LA THÉORIE DU RUISSELLEMENT

CHÈRE À MACRON



Allan
BARLE

Bulletin n°114

Décembre 2017 1,50 €

Fédération Syndicale Unitaire du 94

EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNUTER, SNUJEP, SNUipp, SNUJPDEN

Edito

Dans une droite ligne libérale, le gouvernement poursuit son attaque contre la Fonction Publique ; celle-ci serait un coût et non un investissement pour l'avenir et il conviendrait donc de la réduire. Il est aujourd'hui bien question d'en privatiser certains pans, comme l'indique le courrier en date du 26 septembre que le premier ministre a adressé à l'ensemble des ministres et secrétaires d'Etat : « **cela pourra notamment conduire à des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions** ».

Dans ce contexte, la FSU du Val-de-Marne a décidé de relayer sur son site la pétition lancée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, « Département utile, tous mobilisés ! ». Car nous savons que la fusion des trois départements de petite couronne dans la Métropole sera un moyen radical de privatiser toutes les actions menées dans le Val-de-Marne qui ne relèvent pas des compétences obligatoires, l'exemple le plus frappant étant sans doute celui des crèches départementales. Nous vous engageons donc à aller signer la pétition en ligne sur le site de la FSU94.

A la préfecture aussi, et toujours dans le même souci de réduire les coûts, des services entiers sont numérisés (passeport, carte d'identité, carte grise, immatriculation) comme s'il n'existait pas de fracture numérique. Les usagers ne maîtrisant pas Internet (environ la moitié de la population) ou résidant dans des « zones blanches » devront se rendre dans leur préfecture, sous-préfecture ou maison de service de l'Etat pour utiliser des bornes interactives afin de réaliser leurs démarches où ils seront assistés par des emplois précaires (jeunes en service civique) sans formation et sans professionnalisation, ou sinon ils seront obligés de payer la prestation à des professionnels.

Enfin, après la réforme du code du travail, le gouvernement va s'attaquer au système de retraites. Cette question a fait l'objet d'un stage le 5 décembre dernier. Une nouvelle fois, la FSU s'engagera dans la bataille pour que nos pensions à venir ne soient pas dévalorisées, par exemple par la mise en place du calcul sur les 25 meilleures années ou par celle d'un compte notionnel.

■ Catherine Anglesio

PPCR un an après...

Le dispositif Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) a fait couler beaucoup d'encre l'an passé lors de son adoption. Certains syndicats ont refusé cet accord. Au sein même de la FSU, les débats ont été vifs mais majoritairement, les syndicats de la FSU ont soutenu ce dispositif tout en maintenant des réserves. Tout au long de l'élaboration du protocole, les combats menés par les syndicats de la FSU ont permis à plusieurs reprises des avancées dans le sens de nos mandats. A l'heure où le gouvernement recule et reporte les mesures

concernant l'avancement de carrière, il nous a semblé utile d'en faire un premier bilan.

D'ores et déjà, l'adoption du protocole PPCR a conduit à une réévaluation du point d'indice des fonctionnaires. Cette réévaluation s'est faite en juillet 2016 et février 2017. Au 1er janvier 2017, toutes les grilles de rémunération ont été réévaluées : à chaque échelon, des points d'indice supplémentaires ont été ajoutés pour augmenter nos traitements. Deux mécanismes ont été mis en œuvre : augmentation indiciaire et transfert "primes-points" bénéfiques pour les pensions de retraites. Au 1er septembre 2017 les indices de rémunération des stagiaires ont été fortement réévalués. Ainsi, à titre d'exemple, cette réévaluation a entraîné une augmentation de 120 euros nets mensuels pour les professeur.e.s certifié.e.s, (... **suite en page 6**)

Non au sous-investissement et à la sélection généralisée dans l'Enseignement supérieur

FACS: LA NOUVELLE MÉTHODE DE SÉLECTION



Les cafouillages du système APB, l'utilisation du tirage au sort, ont permis au ministère de l'Enseignement supérieur de présenter un projet de loi qui modifie le code de l'éducation en supprimant la libre inscription des bachelier.ère.s dans l'établissement de leur choix. Il révèle les intentions du gouvernement de mettre en place la sélection dans l'accès à l'enseignement supérieur ou subordonner l'accès à une formation à l'inscription dans un parcours spécifique ou dans un dispositif d'accompagnement pédagogique.

Pour les licences dites « en tension, » c'est-à-dire là où le nombre de vœux dépassera les capacités d'accueil, les universités pourront sélectionner les bachelier.ère.s qu'elles souhaiteront inscrire. Comme rien n'est prévu pour augmenter les capacités d'accueil, ce projet de loi ouvre la boîte de Pandore de la sélection potentiellement généralisable à toutes les licences ! C'en serait fini de la possibilité de réorientation pour les lycéen.ne.s qui auraient été orienté.e.s précocement dans un bac non conforme à leur ambition. Le pacte social d'accès de droit pour tout.e bachelier.ère à la licence de son choix serait remplacé par une sélection et une orientation contrainte, qui reproduirait les inégalités socioculturelles de l'enseignement secondaire.

Pour toutes les autres formations, l'inscription d'un.e bachelier.ère pourrait être « subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique. »

Ces dispositifs que le gouvernement entend présenter comme une solution nouvelle étaient déjà prévus depuis 2013 mais, faute de financements pérennes, ils ont pour la plupart été abandonnés. Il en sera de même en 2018 dans la mesure où la loi de finances ne prévoit que 100 M€ par an pour accueillir 40 000 nouveaux.elles étudiant.e.s

On peut aussi se demander comment le ministère compte assurer l'examen des quatre millions de dossiers des bachelier.ère.s par des personnels des universités. Il faudrait selon une estimation du Snesup près de 1600 ETP (soit 100M€) alors que le nombre d'enseignant.e.s chercheur.e.s a baissé de 10 % depuis 2009.

De même, alors qu'il y a à peine un.e psychologue de l'éducation nationale (ancien conseiller.e. d'orientation) pour 1200 lycéen.ne.s le gouvernement choisit de transférer cette mission d'aide à la construction du projet personnel et de l'orientation aux enseignant.e.s non formé.e.s à ce métier et à des volontaires du service civique plutôt que de recruter des PSY EN à la hauteur des besoins.

Derrière la volonté affichée du gouvernement d'améliorer la réussite des étudiant.e.s en licence, c'est un changement complet de la politique d'accès des bachelier.ère.s à l'enseignement supérieur qui est organisé. Cette réforme est une substitution de l'égalité d'accès par un semblant de méritocratie fondée sur la sélection et le maintien des lycéen.ne.s des classes populaires majoritaires en baccalauréat technologique et professionnel dans les filières courtes (STS et IUT).

Cette réforme n'est pas à la hauteur des enjeux de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

La FSU avec ses syndicats s'oppose à ce projet. Ils vont, par lettre, inviter parents et lycéens à la plus grande vigilance quant aux procédures qui vont être mises en place dans les prochains mois.

■ Jean Amar

les agents publics ne sont pas LES PREMIERS DE CORVÉE !

Le SNUTER a tenu son conseil national à Limoges du 22 au 24 novembre 2017, en présence d'une centaine de délégués.

Le SNUTER, c'est la FSU territoriale (mairies, regroupements de communes, territoires, conseils départementaux, conseils régionaux...) qui représente la 3^{ème} force de la FSU, avec près de 11 000 adhérents.

Didier Bourgoïn, co-secrétaire général, a brossé le tableau des ravages causés par la politique du Gouvernement Macron envers les services publics et leurs agents. Cette politique poursuit et aggrave les dégâts causés par les gouvernements précédents (équivalent de deux mois de salaire perdus pour les fonctionnaires depuis 2001, menaces sur l'emploi des 90.000 contrats aidés dans la territoriale, incertitude sur l'avenir des animateurs comptentenu du retour à la semaine scolaire de 4 jours). Il s'est félicité de la réussite de la journée de mobilisation syndicale unitaire du 10 octobre dans la Fonction publique, à l'initiative de la FSU, un succès qui nécessite une suite.

Les interventions des différents syndicats locaux ont illustré ses propos. Les délégués ont ensuite débattu et adopté une motion intitulée «les agents publics ne sont pas les premiers de corvée ! ».

Puis les délégués ont travaillé au sein de trois ateliers : travail social, personnels des collèges et des lycées, veille juridique et statutaire.

Une large part des travaux a ensuite porté sur la préparation des élections professionnelles du 6 décembre 2018, pour lesquelles nous sollicitons le soutien actif de nos camarades du SNES-FSU et du SNUIPP-FSU afin de toucher l'ensemble des agents territoriaux travaillant dans les établissements scolaires. A la clé, il y a un double enjeu : que la FSU retrouve sa 1^{ère} place de syndicat dans la fonction publique de l'Etat, et qu'elle gagne sa représentativité au sein de la fonction publique territoriale en siégeant au conseil supérieur de la FPT.

PREMIER DE CORDÉE



Les débats ont ensuite eu lieu autour de la protection sociale complémentaire (aide facultative pouvant être apportée par l'employeur pour les frais de mutuelle). Puis une table ronde a fait le point sur la réforme territoriale, ses enjeux, ses conséquences destructrices pour les services publics et les agents, et la disparition possible des départements situés dans des zones comportant une métropole.

Enfin, le conseil a adopté une motion consacrée à la protection de l'enfance, rappelant que plus

de trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (soit un enfant sur cinq). Ils sont 30.000 à vivre sans domicile et 9.000 dans des bidonvilles. La prise en charge des enfants, dans le cadre de la protection de l'enfance, connaît une détérioration, voire un abandon dans certains cas. Cela touche non seulement les jeunes majeurs, mais aussi les mineurs isolés étrangers. Le conseil national de Limoges a témoigné de la bonne santé du SNUTER, avec le teint et les couleurs de la porcelaine, mais sans sa fragilité ! Une force dont nous aurons bien besoin dans les mois à venir !

■ Christiane Bélert

SYNDICALISATION

un enjeu démocratique

Dans le Val-de-Marne, les chiffres de la syndicalisation sont en baisse pour la plupart des organisations syndicales de la FSU. Ce constat nous interroge. On entend trop souvent dire que les syndicats sont une structure dépassée, inadaptée au monde "moderne", atteinte de ringardise. Pourtant, sur le terrain, c'est bien vers les représentants syndicaux que se tournent les collègues pour répondre à leurs interrogations ou à leurs difficultés. Paradoxe ?

Imaginons un monde sans organisation syndicale. Imaginons qu'en France, les organisations syndicales ne se soient pas imposées comme actrice des rapports de force qui animent le monde du travail. Sans elles, pas de reconnaissance du droit du travail, du droit de grève, du droit aux loisirs et au temps libre, des congés payés. Sans le syndicat, pas d'organisation collective et pas de contre pouvoir des salariés, actifs ou retraités face à celui du capital, du patronat ou des pouvoirs publics. Dans nos métiers de la Fonction Publique, pour lesquels la reconnaissance des organisations syndicales est tardive puisqu'elle ne date que de la Libération, sans syndicat, pas de représentation des personnels dans les déroulements de carrière (mutations, avancement...), pas d'interpellation ni de négociation face aux pouvoirs publics et un silence assourdissant dans le concert médiatique. Sans les syndicats, dans nos services et nos établissements, pas d'organisation collective face à la difficulté des conditions de travail, pas d'heure d'information syndicale, le pouvoir aux chefs et aux petits chefs, pas d'accompagnement, les intérêts particuliers devant l'intérêt général, et pas de prise en compte des revendications des retraités et en particulier dans la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale. Bref, le déni de démocratie comme modèle et le clientélisme comme règle.

Mais ce monde sans droit syndical a existé il y a peu en Europe : l'Italie fasciste, l'Allemagne nazie ou la France de Vichy en sont quelques exemples. Ce monde sans droit syndical existe aussi encore aujourd'hui. Un rapport de la confédération syndicale internationale (CSI) de 2015 indique que les pires pays au monde pour les travailleurs et les travailleuses sont l'Arabie saoudite, la Biélorussie, la Chine, la Colombie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Guatemala, le Pakistan, le Qatar et le Swaziland. Des syndicalistes ont été assassinés dans 11 des 141 pays étudiés, avec notamment 22 assassinats rien qu'en Colombie. 70 % de ces 141 pays privent les travailleuses et les travailleurs de leur droit de grève. Dans 27 pays, dont la Pologne et les États-Unis, ces droits sont systématiquement violés. Pouvoir se syndiquer, c'est une chance.

Se syndiquer à un syndicat n'est donc pas une charge, c'est un pas de plus fait dans l'histoire des conquêtes sociales. Le syndicat, ce sont les syndiqués, qui s'informent, élaborent les mandats, réfléchissent à leur métier et à ses conditions d'exercice. Participer au combat syndical à la FSU, c'est mener une action politique visant à la transformation et au progrès social de manière indépendante et complémentaire des organisations politiques. C'est participer à la vie et à l'histoire de la démocratie.

Syndiquez-vous et syndiquez autour de vous à un syndicat de la FSU !

■ Séverin Geffroy

L'indice CSI des droits dans le monde 2016

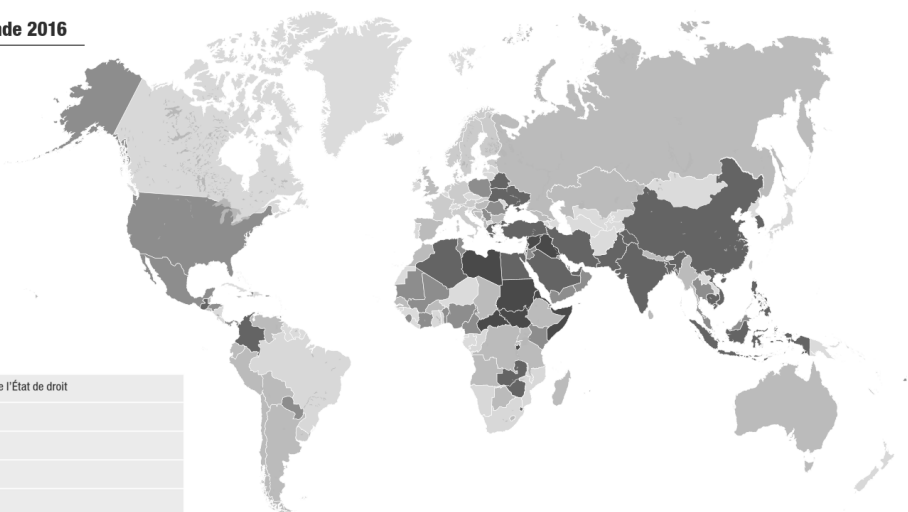
Les pires pays du monde pour les travailleurs et les travailleuses



<http://survey.ituc-csi.org>

#rightsindex

5+	Les droits ne sont pas garantis du fait de l'absence de l'État de droit
5	Les droits ne sont pas garantis
4	Violations systématiques des droits
3	Violations régulières des droits
2	Violation réitérées des droits
1	Violations des droits sporadiques
	Aucune donnée



PPCR ... un an après

(... suite de la page 2) CPE et Psy-EN et de 232 euros pour les professeur.e.s agrégé.e.s. A la même date, l'ensemble des collègues a été reclassé dans les nouvelles grilles indiciaires. L'accès à la hors classe pour tout.e.s les agent.e.s a été reconnu en principe.

Les modalités d'avancement de carrière ont été redéfinies et permettent une déconnexion plus grande entre l'avancement et l'évaluation. Ainsi par exemple, pour les enseignant.e.s, la note annuelle du chef d'établissement et les 8 moments de différenciation des carrières ont été supprimés. Le rythme d'avancement est désormais commun dans presque tous les passages d'échelons. Chacun y gagne ainsi à moyen ou à court terme et les collègues sont davantage libérés du caractère arbitraire du calendrier des évaluations. Pour les enseignants toujours, **désormais, l'évaluation se déroule au cours de trois rendez-vous de carrière définis pour tout.e.s au même moment de la carrière (après les 6ème, 8ème et 9ème échelons).** Dans un contexte d'austérité budgétaire, il nous apparaît que ces avancées qui vont dans le sens de nos mandats devaient être saisies.



Cependant, et malgré les interventions répétées des syndicats de la FSU, des combats restent à mener pour améliorer les déroulements de carrière. Ainsi, la déconnexion entre avancement et évaluation reste incomplète et une forme d'avancement au mérite persiste. En effet, le protocole PPCR conserve trois moments d'avancement accéléré et donc de différenciation des carrières. Les mêmes doutes concernant

une promotion au mérite demeurent quant à l'accession à la nouvelle classe exceptionnelle. Lors des rendez-vous de carrière des enseignants, alors que le SNES a bien réussi à faire reculer le ministère sur le projet de document obligatoire d'auto-évaluation des agents, des grilles d'évaluations sont mises en place. En disséquant le métier d'enseignant en 11 items et en permettant au supérieur administratif qu'est le chef d'établissement de participer à l'évaluation des compétences pédagogiques dont seul l'inspecteur doit avoir l'expertise, elles vont à l'encontre des mandats du SNES-FSU.

Aujourd'hui, dans la guerre qu'il mène aux fonctionnaires, le gouvernement Philippe reporte les mesures PPCR à venir et gèle de nouveau le point d'indice des fonctionnaires. Avec le retour de la journée de carence et la hausse de la CSG, les agent.e.s de la Fonction Publique sont les cibles privilégiées du gouvernement du président Macron. Les agent.e.s de catégorie C seront celles et ceux qui paieront le plus cher ce report. A titre d'exemple et selon le SNUTER-FSU, trois quart des agent.e.s de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale seront pénalisé.e.s par le report PPCR. **Après la réussite des grèves et des manifestations du 10 octobre, la FSU reste mobilisée pour riposter face à ces reculs et œuvrer, y compris par la grève, à la conquête de nouveaux droits collectifs pour les agents du Service Public.**

■ Séverin Geffroy

SNUTER : une belle victoire dans le T10 !

Notre liste de candidats FSU a enregistré un très beau résultat hier aux élections pour le Comité technique du territoire 10 (Paris Est Marne et Bois). Nous arrivons premiers avec 60 % des voix et 3 sièges sur 5. Nous avons déposé une liste complète de 10 candidats. 106 collègues (sur 123) ont participé au vote. Le territoire 10 est l'un des 12 territoires qui composent la Métropole du Grand Paris. Il regroupe 13 villes situées dans l'est du Val-de-Marne. Il compte environ 130 agents, la plupart sur des services techniques : collecte des déchets ménagers, déchetterie, eau et assainissement. Il y a quelques mois, nous ne les connaissions pas et ils n'avaient jamais entendu parler de la FSU. Nous sommes allés les rencontrer sur le terrain à plusieurs reprises (à 5h du matin pour les agents de la collecte des déchets, un peu plus tard dans la matinée pour les autres), avec le guide des carrières et un tract de présentation de notre syndicat. Après avoir vu passer tous les syndicats, leur choix s'est très majoritairement porté sur le nôtre. Beaucoup de ces collègues sont en train d'adhérer et nous allons pouvoir créer une section T 10. Nous sommes très heureux de partager ce succès avec vous.

■ Christiane Bélért

SUPPRESSION DES EMPLOIS AIDES

Déclaration intersyndicale

Nous publions la déclaration intersyndicale (FSU, UNSA-Education, FNEC-FP FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, FGAF) au Comité Technique Ministériel du 27 septembre 2017

Nous dénonçons la suppression massive des contrats aidés. A l'Education nationale, elle laisse sans emploi des milliers de personnes engagées dans la vie des écoles et des établissements tout en privant le service public d'Education, comme d'autres services publics, de leur apport.

Nos organisations jugent que l'arrêt brutal de tout renouvellement de contrat de personnels investis dans des missions essentielles à l'école, va mettre à mal le fonctionnement de l'Ecole et des établissements.

Dans le domaine de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les besoins ne cessent de croître. La promesse d'un accompagnement pour tous les élèves qui en ont un besoin reconnu est compromise.

S'agissant de l'assistance administrative aux directeurs d'école, les missions exercées par ces personnels dans l'aide à la direction d'école (AADE) étaient une première réponse aux besoins dans les écoles, permettant aux directrices et directeurs de se consacrer dans une certaine mesure à leurs missions.

Les activités périscolaires mises en oeuvre par les collectivités locales ayant recours à ces contrats précaires sont également touchées par ces suppressions massives.

Dans les établissements scolaires du second degré, les services de vie scolaire ont besoin d'être renforcés. Les tâches d'entretien et de restauration sont mises à mal. Des personnes en contrat aidé y remplissaient des missions liées à la vie scolaire, d'aide aux professeur.e.s documentalistes, d'aide administrative... avec lesquelles les établissements comptaient. Le non renouvellement brutal de ces personnes dans leurs emplois fragilise le fonctionnement de certains établissements.

Il n'est pas possible de priver les écoles et les établissements de ces missions. Il faut désormais construire des solutions pérennes. Concernant les personnels déjà en poste, la mesure les renvoie au chômage dans un contexte dégradé de retour à l'emploi, sans avoir pu bénéficier de la durée maximum de contrat ni de la formation professionnelle leur permettant une réinsertion sur le marché du travail.

Nous sommes opposés à l'installation de la précarité dans les écoles et les établissements. Pour nous, il est nécessaire de stabiliser les missions exercées par ces personnels sur des emplois pérennes d'agents publics car les missions qu'ils recouvrent participent durablement de la qualité du service public.

Nos organisations syndicales dénoncent fermement ces suppressions, exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et demandent qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire.

PsyEN : La FSU première !

Les psychologues de l'Éducation nationale ont choisi. Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de leurs élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration. Avec 54,14% des voix pour le vote aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA), le SNUipp-FSU et le SNES-FSU remportent une large victoire aux premières élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale. Un résultat qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les 531 psychologues de l'académie de Créteil, PsyEN-EDO et PsyEN-EDA ont voté massivement pour la liste présentée par les syndicats de la FSU, élue avec plus de 75% des voix. La liste SNUipp / SNES - FSU obtient ainsi 4 sièges sur 4 à la CAPA de l'académie de Créteil et 5 élus sur 7 à la CAPN.

Vos élues seront à vos côtés pour toutes les opérations de gestion administrative mais aussi pour continuer à porter les revendications qui amélioreront vos conditions de travail telles que le recrutement de psychologues à la hauteur des besoins de l'académie, le maintien du réseau des CIO ou le développement des RASED, et faire respecter nos missions au service des élèves, de leurs familles et de la communauté éducative.

Merci à tou-tes nos électeurs-trices !

Vos élues SNUipp/SNES-FSU
Christine JARRIGE (93), Myriam NABAL (94), Nathalie (Natacha) PANIER (93), Corine TISSIER (94), Pilar FEITO (77), Corinne ZITTE-MOUFAKKIR (94), Véronique OSIKA-FONTENOY (77), Géraldine DURIEZ (93)

■ Cécile Quinson

Les retraités ne lâchent **RIEN !**



Les retraité-es sont en colère. Ils étaient plus de 10 000 dans les rues de Paris 80 000 dans 169 villes en France le 28 septembre dernier. Ils n'ont jamais été aussi nombreux, depuis des décennies, à descendre dans la rue. Ils sont révoltés par la politique de Macron et son gouvernement qui leur imposent une hausse de 25 % de la CSG et l'annonce d'une année «blanche» pour l'augmentation des pensions en 2018.

C'est le signe d'un ras-le-bol des retraité-es maltraité-es par les gouvernements successifs qui multiplient les cadeaux aux plus riches et considèrent que les retraité-es « doivent faire un effort pour les jeunes ». Ces mêmes gouvernements qui plongent les jeunes dans la précarité.

Ils refusent l'étiquette de «privilegié.e.s » qu'une presse aux ordres veut leur coller alors que leur pouvoir d'achat a baissé de 20 % en 12 ans et que la pension moyenne est de 1380 € et de 1050 € pour les femmes.

Les retraité.e.s sont méprisé.e.s par ce pouvoir. Ce n'est qu'après quatre courriers et malgré des milliers de pétitions que l'Elysée a annoncé clairement son refus de recevoir les organisations de retraités. Même refus de rencontre des groupes parlementaires LREM et LR.

Dans le Val de Marne où l'intersyndicale s'est adressée aux 17 parlementaires du département ainsi qu'au Préfet et au Président du Conseil départemental, le bilan est rapide à faire. Un député LREM a répondu en reprenant les éléments de langage du gouvernement. Le représentant du Préfet a répondu « réserve citoyenne » quand on lui parle de la place des retraité.e.s dans la société. A l'inverse, les sénateurs communistes et socialistes nous ont indiqué partager nos préoccupations tout comme le Président du Conseil départemental qui nous a alerté sur les conséquences pour les retraité.e.s si le Département devait disparaître.

Les retraité.e.s n'entendent pas en rester là. Ils vont en cette fin d'année continuer à exiger d'être reçus et entendus par Macron. Ils vont saisir le défenseur des droits sur la base d'un dossier faisant état des discriminations dont ils sont victimes sur le plan fiscal, social et institutionnel. Et au début de la nouvelle année, ils vont porter dans toutes les préfectures les cartes sur lesquelles ils auront formulé leurs vœux. Forts de leur unité syndicale, ils entendent poursuivre l'action.

■ Jean Amar